

ÉTHIOPIE - « Procès » de prisonniers d'opinion

22 février 2006

Index AI : AFR 25/005/2006

Dans un contexte où la communauté internationale s'inquiète chaque jour davantage de la situation des droits humains en Éthiopie, Amnesty International a demandé la remise en liberté immédiate et sans condition des responsables de l'opposition, des défenseurs des droits humains et des journalistes qui vont comparaître en jugement le 23 février pour trahison, conspiration violente et « génocide », entre autres chefs.

« Ces hommes et ces femmes sont des prisonniers d'opinion. Bien qu'ils l'aient fait de manière pacifique, ils sont détenus uniquement pour avoir exprimé leurs convictions ou exercé leurs activités, a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du Programme Afrique d'Amnesty International. Inculpés d'infractions pénales graves, ils risquent d'être condamnés à mort et exécutés. Ceci est inacceptable. »

Nous exigeons leur remise en liberté, immédiate et sans condition, et demandons au gouvernement éthiopien qu'il cesse de poursuivre en justice les personnes exerçant leur droit à la liberté d'expression et d'empêcher les activités légitimes des militants politiques et des défenseurs des droits humains. »

Plus de 80 accusés doivent comparaître le 23 février devant la Haute Cour fédérale, à Addis-Abeba. Le groupe comprend des responsables et des sympathisants de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD, opposition), notamment dix personnes récemment élues au Parlement.

Craignant un procès inéquitable, les membres de la CUD et les journalistes ont refusé de préparer leur défense et ont indiqué qu'ils ne répondraient pas des charges qui pèsent contre eux. On pense que la Cour va considérer qu'ils plaident non coupables.

Outre la haute trahison, il leur est notamment reproché d'avoir porté atteinte à la Constitution, d'avoir organisé et encouragé le soulèvement armé et d'avoir mis en danger l'intégrité de l'État. La plupart des accusés doivent aussi répondre du chef de « génocide ».

Berhanu Negga, professeur d'économie, et Yacob Hailemariam, ancien procureur au Tribunal pénal international pour le Rwanda et ancien envoyé spécial des Nations unies, figurent parmi les membres de la CUD qui sont inculpés.

Le groupe comprend également quatre défenseurs des droits humains et 14 journalistes indépendants. Certains des 131 accusés, notamment cinq journalistes d'origine éthiopienne qui vivent aux États-Unis et travaillent pour la station de radio Voice of America, vont probablement être jugés par contumace.

« Nous craignons que les accusés ne comparaissent pas devant des juges impartiaux et indépendants et ne soient pas jugés conformément aux normes internationales d'équité, a indiqué Kolawole Olaniyan. En outre, les fondements invoqués par le ministère public à l'appui du chef de « génocide » ne correspondent en rien aux définitions reconnues au plan international, ni à celle figurant dans le Code pénal éthiopien. Ce chef d'inculpation est absurde et doit être abandonné immédiatement. »

Il est notamment reproché aux personnes inculpées de génocide d'avoir causé de la peur et des souffrances à un groupe ethnique, et d'avoir porté préjudice à des membres du parti au pouvoir - dirigé par des Tigréens - en les excluant de la vie sociale et de cérémonies funéraires.

La plupart des accusés sont actuellement incarcérés à la prison de Kaliti, dans les faubourgs d'Addis-Abeba, et leur droit de recevoir la visite de leurs proches est restreint. À la fin du mois de novembre, plusieurs responsables de la CUD ont entamé une grève de la

faim afin de protester contre leur maintien en détention. Le mouvement s'est prolongé durant plusieurs semaines. Souffrant de graves problèmes de santé avant son arrestation, en novembre, Mesfin Woldemariam a entamé une deuxième grève de la faim le 8 février et serait très affaibli. Amnesty International a fait part de ses préoccupations concernant la santé des inculpés placés en détention, et a demandé aux autorités éthiopiennes de mettre immédiatement à leur disposition les traitements médicaux requis par leur état de santé.

Complément d'information

Âgé de soixante-quinze ans, Mesfin Woldemariam est membre de la CUD. Ce militant bien connu de la cause des droits humains est l'un des fondateurs du Conseil éthiopien des droits humains, dont il a été le président. D'autres défenseurs des droits fondamentaux figurent parmi les accusés, tels que Daniel Bekelle, avocat et responsable de l'organisation non gouvernementale Action Aid, et Netsanet Demissie, avocat spécialisé dans la défense de l'environnement et des droits humains et président de l'Organisation pour la justice sociale en Éthiopie. Impliqués dans les activités en Éthiopie de la *Global Call Against Poverty* (Alliance mondiale contre la pauvreté), ces deux militants de la société civile avaient tenté d'organiser un rassemblement public, finalement interdit par les autorités. Kassahun Kebede, responsable de l'Association des enseignants éthiopiens, doit également être jugé.

Les personnes qui vont comparaître font partie des milliers de membres présumés de la CUD et d'autres partis d'opposition arrêtés à la suite des manifestations antigouvernementales qui ont eu lieu en novembre à Addis-Abeba et dans d'autres villes du pays. La CUD avait appelé à des rassemblements pacifiques en signe de protestation contre les fraudes qui auraient entaché les élections législatives du 15 mai 2005. Des observateurs, notamment de l'Union européenne, ont fait état de graves irrégularités durant le scrutin.

La mauvaise gestion des affaires publiques et la situation des droits humains consécutive aux élections législatives en Éthiopie ont conduit le gouvernement britannique à supprimer, en janvier, une aide d'un montant équivalent à 74 millions d'euros. D'autres donateurs internationaux ont pris des mesures similaires. Présent en Éthiopie les 16 et 17 février, le commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire a rencontré les responsables de la CUD incarcérés. Il a appelé à l'instauration d'un dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition et demandé que les détenus soient remis en liberté sous caution.

Des dizaines d'autres membres de la CUD ont été arrêtés ces derniers jours. Ils sont accusés d'appartenance à un « *groupe clandestin lié à la CUD* » qui, selon la police, préparait des attaques armées les 18 et 19 février. L'avocat de la CUD, Berhane Moges, et la journaliste Frezer Negash, qui travaille pour le site Internet d'information *Ethiopian Review*, figurent parmi les 15 personnes déférées devant un juge le 21 février et placées en détention provisoire.